

**RAPPORT ANNUEL
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS
CONSTANCE BE EUROPE**

**(Opérations de l'exercice clos
le 31 décembre 2020)**



- Société de gestion** : **CONSTANCE ASSOCIÉS**
37, avenue de Friedland – 75008 Paris
- Dépositaire et conservateur** : **Crédit Industriel et Commercial (CIC)**
6, avenue de Provence – 75009 Paris
- Commissaire aux comptes** : **Mazars**
61, rue Henri Regnault – 92075 Paris La Défense
- Commercialisateur** : **CONSTANCE ASSOCIÉS**
37, avenue de Friedland – 75008 Paris

Informations concernant le FCP Constance Be Europe

- Régime juridique** : Directive « OPCVM » 2014/91/UE
- Forme juridique** : Fonds commun de placement (FCP) de droit français
- Classification** : Actions internationales
- Code ISIN** : Part A : FR0011599307
- Investissement en OPC** : Moins de 10% de l'actif net
- Objectif de gestion** : Le FCP a pour objectif la recherche d'une surperformance par rapport à l'indice STOXX EUROPE 600 représentant l'évolution du marché action européen sur la durée de placement recommandée.
- Indicateur de référence** : STOXX EUROPE 600, dividendes nets réinvestis
- Profil de risque** : A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



Le risque de contrepartie n'est pas pris en compte dans cet indicateur.

- Souscripteurs concernés** : Tous souscripteurs sauf personnes américaines
- Durée de placement recommandée** : Supérieure à 5 ans
- Régime fiscal** : Le FCP n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité du souscripteur dépend de son lieu de résidence, et de sa situation particulière. Il est recommandé de s'adresser à un conseiller fiscal.



Les informations ci-dessus sont incomplètes. Avant toute souscription, il est recommandé de prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et de consulter des conseillers professionnels.



A) Politique d'investissement

A-1) Rapport de gestion

Pour l'année 2020 dont la dernière valeur liquidative a été arrêtée au 31 décembre, le FCP Constance Be Europe affiche une performance de 8.17% pour la part A, performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le STOXX Europe 600 Net Return (dividendes nets réinvestis), qui affiche une performance de -1.99% (ticker Bloomberg : SXXR INDEX).

Sur la période, la performance boursière des secteurs a été mixte avec autant de secteurs contribuant favorablement à la performance de l'indice que de contributeurs influant négativement.

La performance positive du FCP provient essentiellement des bonnes performances boursières des entreprises issues des secteurs des technologies de l'information et de la communication, des services de communication, de la consommation discrétionnaire et des matériaux. A l'inverse, les secteurs de l'industrie et des soins de santé ont été des contributeurs négatifs à la performance du FCP sur la période donnée. Enfin, le secteur de la consommation de base à quant à lui été vecteur d'une performance légèrement positive sur la période.

Il convient cependant de noter des disparités entre les performances sectorielles affichées par le Stoxx 600 Net Return et le FCP. En effet, nous notons par exemple la forte surperformance des secteurs des technologies d'information et de communication, de la consommation discrétionnaire, des matériaux et des services de au sein du FCP par rapport à son indicateur de référence. Ceci s'explique principalement par la stratégie d'investissement opérée par Constance Associés et la sélection de titres qui y est associée qui a permis cette surperformance.

A l'inverse, nous observons que sur les secteurs de l'industrie et de soins de santé, le FCP sous performe les indices sectoriels. Ceci s'explique notamment par le fait que notre exposition à ces secteurs reposait principalement sur des sociétés fortement impactées par la baisse de l'activité dans le tourisme et la réduction du trafic aérien provoquée par la pandémie de coronavirus.

De par la nature de notre stratégie d'investissement, nous constatons la surpondération de certains secteurs comme les technologies de l'information et de communication, la consommation discrétionnaire, les services de communication, la consommation de base et l'industrie. A l'inverse, nous notons que d'autres secteurs comme les financières, l'énergie, l'immobilier et les services aux collectivités sont sous représentés au sein du FCP car ils ne permettent pas, selon nous, de faire ressortir d'avantages compétitifs durables.

Le turnover (ou taux de rotation) du portefeuille a été de 63.93% sur l'exercice.

Secteur	Poids	Performance
Constance Be Europe		8,17%
Industrials	34,84%	-7,55%
Materials	4,42%	18,52%
Consumer Discretionary	23,64%	20,23%
Consumer Staples	14,11%	2,50%
Healthcare	7,53%	-4,11%
Information Technology	13,69%	55,83%
Communication Services	1,41%	35,89%
Financials		
Real Estate		
Utilities		
Energy		

Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

Achévé de rédiger le 6 janvier 2021

A-2) Stratégie d'investissement

L'année 2020 aura été marquée par la pandémie de coronavirus qui aura provoqué des perturbations sans précédent au sein de l'économie mondiale. En effet, après avoir démarré en Chine au 4^{ème} trimestre 2019, le virus s'est petit à petit répandu en Europe et aux Etats-Unis jusqu'à toucher la plupart des pays du monde. Seule l'Asie hors Chine a semblé relativement épargnée par la pandémie d'un point de vue sanitaire du fait de l'utilisation historique des masques et d'une plus grande rigueur gouvernementale dans la mise en place de mesures de distanciation sociale dès le premier cas détecté.

Nous notons d'ailleurs que cette pandémie a eu un effet sans précédent sur l'activité économique mondiale, l'OCDE estimant dans son rapport de décembre 2020 que les diverses mesures de fermeture des économies et des frontières entraineront une chute du PIB mondial de 4.2%. Cette chute du PIB est d'autant plus marquée en Europe où elle devrait atteindre 7.5% au sein de la zone euro, qui fut l'épicentre de la pandémie pendant une bonne partie de l'année et qui a été le théâtre des plus fortes et plus longues mesures de confinement. Les Etats-Unis devraient connaître une chute de 3.7% de leur PIB toujours selon ce même rapport.

Seule la Chine a enregistré une croissance positive de son PIB en 2020 qui est estimée à 1.8%. Ceci s'explique par le fait que le pays n'a pas connu de blocage au niveau national et a été le premier pays à redémarrer son activité économique en 2020. En effet, la Chine s'est une nouvelle fois montrée à la hauteur de sa réputation d'usine du monde, notamment pour fournir des produits électroniques (téléphones, ordinateurs, semi-conducteurs...), des masques et autres réactifs chimiques.

Devant ce contexte très particulier, nous avons, plus que jamais adapté notre stratégie d'investissement en restant centré sur notre lecture des perspectives de croissance à



long terme. Cette stratégie d'investissement a bien évidemment été amenée à évoluer au fur et à mesure de l'année. Dans un premier temps, nous avons observé durant la pandémie que certains secteurs où sociétés qui connaissaient de fortes croissances préalablement à la pandémie ont vu leur activité être renforcée par celle-ci. A l'inverse, d'autres secteurs ou sociétés ont fait face à un effondrement brutal de leur activité en raison des fermetures des frontières, des confinements et mesures de distanciation mises en place par les différents pays.

Nous notons par exemple, l'excellente performance opérationnelle de secteurs tels que les paiements digitaux, l'e-commerce et la livraison et qui ont connu des croissances historiques durant cette pandémie. En effet, l'adaptation des entreprises, des collectivités et des ménages à un contexte sanitaire renforcé a agi comme un catalyseur de la demande sur certaines thématiques. On note par exemple une forte hausse de la demande sur la livraison, et notamment le « food delivery » en ces périodes de distanciation sociale. Par ailleurs, nous notons également la forte recrudescence de la demande en solutions IT de la part des entreprises. En effet, celles-ci ont dû adapter leur fonctionnement opérationnel à cette situation exceptionnelle, avec par exemple la mise en place de télé travail dans des proportions bien plus importantes qu'auparavant. Ceci a naturellement eu un effet positif sur les ventes de hardwares et softwares et s'est traduit par une très bonne performance boursière de la société Bechtle (+43.45%) présente au sein du FCP.

L'année 2020 a également été propice au développement du e-commerce, favorisant entre autres des processeurs de paiements digitaux comme Adyen (+160.60%) ainsi que des acteurs existants de ce marché comme Worldline (+25.25%) qui ont dû accélérer leur transition vers le paiement digital. A l'inverse, d'autres secteurs ont pour leur part été particulièrement affectés par les confinements et mesures de distanciation sociale, notamment l'industrie, l'énergie et une part importante de la consommation discrétionnaire. Ainsi début 2020, au plus fort de l'épidémie de Coronavirus en Chine, nous avons pris la décision dès le mois de janvier de céder où fortement réduire nos positions sur les acteurs du luxe européens (Burberry, LVMH, Hermès) dont les revenus sont extrêmement dépendants de l'Asie et plus particulièrement la Chine.

Avec le développement de l'épidémie hors de Chine, nous avons également réduit considérablement notre exposition au secteur aérien par la cession des titres des sociétés Aéroport de Paris, Thalès, Air France, Airbus et Dassault Systèmes. Ces ventes ont permis de limiter fortement l'impact des baisses de ces titres sur la performance du FCP. En contrepartie, nous avons initié un certain nombre de nouvelles positions sur des secteurs où des entreprises que nous considérons comme pouvant bénéficier de la pandémie de coronavirus. Parmi ces secteurs, celui de la désinfection avec l'initiation de positions sur les sociétés Tomra et Rentokil, des sociétés leaders dans les domaines du recyclage et de la désinfection. Par ailleurs, nous avons également renforcé des positions existantes sur les sociétés issues du secteur des soins de santé, notamment Coloplast, Smith & Nephew et Roche, arguant que ces dernières bénéficieraient d'une hausse de leurs revenus ainsi que d'une recrudescence de leur visibilité. En parallèle à cela, nous



avons également initié une position sur Sanofi qui est engagé dans la recherche d'un vaccin contre le coronavirus. Malheureusement, l'essai clinique mené par la société n'a pas été aussi concluant que ceux de ses concurrents internationaux. Par conséquent, la société a réengagé une phase 2B avec une formulation d'antigènes améliorés et ne sera pas en mesure de déposer une demande d'approbation auprès des autorités réglementaires avant le second semestre 2021 au plus tôt.

Sur la deuxième partie de l'année 2020, à la lumière des nouveaux éléments qui nous ont été communiqués, nous avons pris la décision de graduellement retravailler l'allocation du portefeuille. Ainsi, nous avons commencé à prendre des profits sur un certain nombre de valeurs que nous jugions comme chèrement valorisées pour initier de nouvelles lignes sur des sociétés que nous voyons comme porteuses dans les années à venir. A titre d'exemple, nous avons opéré de régulières prises de profits sur les titres Adyen, Ocado et Delivery Hero. Par ailleurs, nous avons également procédé aux cessions des lignes Rentokil, Roche et Sanofi. En ce qui concerne les achats, nous avons souhaité réexposer le FCP aux secteurs de l'aéronautique et du tourisme par le biais d'investissements au sein des sociétés Aéroport de Paris, Thales et Amadeus IT Group. Par ailleurs, nous considérons que les secteurs de la défense et de l'aérospatial ont été injustement pénalisés par le momentum de marché et en conséquence, nous avons souhaité augmenter nos positions sur celui-ci. Ceci s'est notamment traduit par le renforcement de nos positions existantes sur BAE Systems, Meggit et l'initiation d'une position sur la société SAAB.

Outre la pandémie, d'autres sujets politiques et économiques ont également rythmé l'année, notamment les négociations devant dessiner les contours des futures relations commerciales entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni à la suite du Brexit dont la période de transition s'est terminée le 31 décembre 2020. Nous notons qu'un accord a finalement été trouvé in extremis entre les deux parties. Cela étant, cet accord semble encore relativement incomplet et sujet à des négociations annexes.

A titre d'exemple, nous notons par exemple que le secteur des services financiers représentant 7% du PIB britannique est complètement exclu de l'accord actuel, privant ainsi les banques britanniques d'un accès au marché unique.

Autre sujet majeur des négociations, les autorités du Royaume-Uni ne seront plus tenues de suivre la législation européenne, cela étant, pour garder un cadre commun les pratiques concurrentielles jugées déloyales seront évaluées par un conseil conjoint. Dans l'éventualité où le Royaume-Uni ou l'UE ne respecteraient pas le traité, un mécanisme contraignant de règlement des différends, comme il en existe dans la plupart des accords commerciaux, sera chargé de trancher les litiges.

Aux Etats-Unis, l'année 2020 a été marquée par un climat politique et social délétère comme en atteste l'émergence de mouvements sociétaux tels que « Black Lives Matter », « Defund the Police » qui remettent en cause les conditions de traitement des citoyens noirs américains, notamment vis-à-vis de la police.



C'est dans son contexte difficile que s'est déroulé l'élection présidentielle américaine remportée par le candidat démocrate Joe Biden avec des marges moins importantes qu'attendues. Ce résultat, bien que n'étant pas une surprise, a contribué à rassurer les investisseurs qui ne voyaient pas d'un bon œil l'émergence d'une vague démocrate, notamment au Sénat. En effet, cette « blue wave » était vue par les investisseurs comme un risque de dérives sur le plan des dépenses publiques, point très cher aux républicains.

Outre l'adaptation au momentum particulier de l'année écoulée, nous avons poursuivi notre stratégie de stock picking au sein d'univers à forte tendance croissante de par notre évaluation des avantages comparatifs des entreprises par rapport à leurs pairs. Ceci nous a notamment amené sur le secteur des technologies de l'information et de la communication, des services de communication, de la consommation discrétionnaire ainsi que sur le secteur des industries, notamment celles qui fournissent les sociétés produisant des biens et services de grande consommation.

Nous ne pouvons certainement pas estimer la durée et l'ampleur de ces mouvements sectoriels et il est difficile d'anticiper si ces mouvements perdureront. Néanmoins, concernant 2020, nous sommes restés focalisés sur les éléments essentiels de notre philosophie d'investissement : la création de valeur sur le long terme avec la recherche de la qualité des fondamentaux des entreprises.

A-3) Allocation

En matière d'allocation, nous avons privilégié certains secteurs correspondant le mieux à notre philosophie d'investissement pour le FCP sur la période. En effet, les technologies de l'information, la consommation discrétionnaire, les services de communication, l'industrie, les soins de santé et la consommation de base étaient sur la période des secteurs clés pour notre philosophie d'investissement, car ils permettent d'établir clairement une structure bénéficiant d'avantages compétitifs lui permettant de posséder une longueur d'avance sur ses concurrents à moyen ou long terme.

Au contraire, certains secteurs comme l'énergie, l'immobilier, les financières, les services aux collectivités et les matériaux restaient trop dépendants de sous-jacents comme les taux d'intérêts, la politique internationale ou les commodités (pétrole, matières premières, métaux...), ce qui, dans l'environnement de marché que nous avons connu en 2020 ne permettait pas de dégager des perspectives de long terme.



A-4) Principaux mouvements sur la période

De manière générale et plus encore compte tenu de la conjoncture, les secteurs de la consommation discrétionnaire ainsi que de l'industrie ont vu leurs poids au sein du FCP se réduire lors du premier semestre avant de se renforcer à nouveau. Ces secteurs sont importants dans le processus de gestion du FCP car nous ne voyons pas d'équivalence entre les secteurs technologiques européens et nord-américains. A ce titre, ces secteurs permettent donc au mieux d'exprimer des avantages comparatifs durables.

D'autre part, les secteurs des soins de santé et de la consommation de base ont également joué un rôle important dans l'allocation du FCP cette année, eu égard à leur orientation plus défensive.

Le secteur bancaire à quant à lui été laissé de côté par le FCP pour l'année 2020 car il ne se prête pas à notre méthode d'analyse par l'avantage concurrentiel qui n'est pas adaptée au business model des banques.

Des prises de profits ponctuelles sur le portefeuille ont été opérées tout au long de l'année, principalement sur des valeurs qui ont beaucoup progressées et pour lesquelles nos perspectives de progression avaient été revues à la baisse.

Pour plus d'informations concernant les mouvements, se référer au commentaire sur la stratégie d'investissement.

A-5) Information sur les instruments financiers émis ou gérés par Constance Associés

Le FCP Constance Be Europe n'est pas investi dans d'autres OPCVM gérés par Constance Associés, ni dans des instruments financiers qui sont émis par Constance Associés (ou les entités de son groupe).

A-6) Informations relatives aux instruments financiers dérivés et aux techniques de gestion efficace de portefeuille

Pendant l'exercice, la société de gestion n'a eu recours à aucun des instruments et contrats suivants : change à terme, dépôt de garantie, future, prêt de titre, garantie émise ou reçue.

A-7) Informations issues du règlement européen SFTR relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de leur réutilisation

Le FCP Constance Be Europe n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

B) Informations réglementaires

B-1) Politique de sélection des intermédiaires

1 Cadre

La Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MIF) est entrée en application le 1^{er} novembre 2007. Obtenir le meilleur résultat possible, servir au mieux les intérêts des clients tout en favorisant l'intégrité des marchés en sont les grands enjeux. L'entrée en vigueur de MIF 2 en 2018 n'a fait que renforcer ces points.

La directive demande aux prestataires que toute mesure raisonnable soit prise en vue d'obtenir le meilleur résultat possible dans l'exécution des ordres transmis pour le compte de leurs clients.

De par son statut de société de gestion de portefeuille, Constance Associés n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPCVM gérés ou de sa clientèle sous mandat à des intermédiaires de marchés agréés et sélectionnés.

Le principe de "meilleure exécution" prend la forme de meilleure sélection des intermédiaires, laquelle impose de prendre toute mesure raisonnable pour obtenir, dans la plupart des cas possibles, la meilleure exécution possible des ordres transmis pour le compte des portefeuilles gérés par Constance Associés.

2 Critères retenus par Constance Associés

Les critères suivants sont retenus dans l'analyse de la qualité/performance d'exécution des ordres par les intermédiaires sélectionnés :

- le prix à payer à l'intermédiaire qui exécute l'ordre,
- les coûts directs ou indirects liés à l'exécution de l'ordre,
- la rapidité d'exécution de l'ordre,
- la probabilité de l'exécution et du règlement,
- la taille et la nature de l'ordre,
- toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre (lieu d'exécution, impact de l'ordre sur le marché, durée de validité de l'ordre, technologie de reporting).

3 Intermédiaires retenus à ce jour

Constance Associés a retenu des intermédiaires selon le teneur de compte utilisé.

Pour les portefeuilles tenus chez CM-CIC Securities, dont les OPCVM de la gamme Constance Be ..., Constance Associés choisit directement ses brokers. Les intermédiaires sélectionnés à ce jour sont :

- Bank of Montreal Capital Markets
- Market Securities

Cette sélection en direct permet de limiter le coût des mouvements pour les OPCVM et pour les mandats, et de gagner en proximité avec les brokers utilisés (important notamment pour soigner correctement le traitement des ordres).



En général, les frais d'intermédiation ont été contenus à 0,05% sur les opérations passées sur l'exercice, en baisse par rapport au précédent exercice.

L'ensemble des opérations de change ont été confiées à CIC, ce qui est en pratique imposé par le dépositaire.

B-2) Communication des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance)

Cadre général : La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance est liée à la notion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) apparue ces dernières années. L'ISR vise à retenir des approches complémentaires à la gestion traditionnelle, en favorisant les investissements dans des sociétés socialement responsables. L'approche consiste « à prendre systématiquement en compte les trois dimensions que sont l'environnement, le social/sociétal et la gouvernance (ESG) en sus des critères financiers usuels. Les modalités de mise en œuvre peuvent revêtir des formes multiples fondées sur la sélection positive, l'exclusion ou les deux à la fois, le tout intégrant, le cas échéant, le dialogue avec les émetteurs ».

Les critères ESG comprennent trois dimensions :

- Une dimension environnementale, qui désigne l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement ;
- Une dimension sociale/sociétale, qui est relative à l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur les parties prenantes par référence à des valeurs universelles (droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption, etc.) ;
- Une dimension de gouvernance, qui analyse l'ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Cela inclut les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, sa direction et son conseil d'administration.

Origine : L'article L 533-22-1 du code monétaire et financier dispose que : "les sociétés de gestion mettent à la disposition des souscripteurs de chacun des organismes de placement collectif qu'elles gèrent une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance".

Modalités de prise en compte des critères ESG chez Constance Associés : Pour l'ensemble des portefeuilles gérés, dont les OPCVM, Constance Associés n'a pas tenu à inscrire de façon systématique les critères ESG dans son processus d'investissement.

Constance Associés n'entend notamment pas faire des critères extra-financiers un élément central de sa communication commerciale ni de ses décisions de gestion.



Ces critères sont pris en compte partiellement, notamment parce que le processus d'investissement de Constance Associés conduit à rechercher les émetteurs pouvant disposer des avantages compétitifs durables. Ce dernier mot illustre bien la prise en compte de certains critères ESG.

Constance Associés a développé un prototype d'outil de notation des critères ESG. Mais les informations disponibles pour l'ensemble des émetteurs suivis ne permettent pas de les comparer dans tous les cas sur la base des mêmes éléments.

Sans les négliger, car certains critères font partie du processus d'investissement de Constance Associés, ce n'est donc pas pour le moment de façon systématique que les critères "ESG" sont pris en compte par l'équipe de gestion de Constance Associés.

Le rapport dit « Rapport Article 173 : Critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement et de gestion des risques » mis à jour est disponible dans la partie informations réglementaires du site www.constance-associes.fr.

B-3) Politique de rémunération en application chez Constance Associés

A compter de l'exercice 2016 dont les comptes seront adoptés en 2017, la politique de rémunération adoptée en décembre 2016 par la société s'applique, et le montant des rémunérations versées figurent dans les comptes déposés auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Paris. Les rémunérations sont constituées d'une partie fixe et d'une partie variable.

La rémunération variable de certains collaborateurs suit la présente politique : il s'agit de l'équipe de gestion, de l'équipe de direction, et du personnel dont la rémunération dépasse la rémunération moyenne des précédents. A ce jour, cela concerne tous les collaborateurs de la société.

L'ensemble de la rémunération variable de ces collaborateurs est soumis à la politique de rémunération, peu importe que cette rémunération soit liée à l'activité de gestion d'OPCVM, de gestion sous mandat discrétionnaire, etc. La société de gestion a ainsi souhaité faire preuve d'un maximum de cohérence.

La partie variable de la rémunération de chacun de ces collaborateurs est assise sur des critères liés à la fonction de chacun, à des critères collectifs et à des critères individuels.

La partie différée de la rémunération variable d'un exercice comptable donné est supérieure à 50%. L'acquisition définitive de la partie différée est liée (voire conditionnée) à la situation financière de Constance Associés, à la continuité de l'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période précédent chaque versement.

La partie différée de la rémunération variable évolue avec la performance d'un portefeuille représentatif de la gestion menée par Constance Associés.



Les collaborateurs visés par la politique de rémunération ont reçu l'interdiction de la part de Constance Associés de tenter de la contourner par une stratégie de couverture personnelle ou d'assurance.

Le détail de la politique de rémunération peut être obtenu en adressant une demande écrite à : Constance Associés S.A.S. – à l'attention de Monsieur le Directeur général – 37, avenue de Friedland – 75008 Paris – France.

Nous nous abstenons ici de communiquer les données chiffrées en matière de rémunérations tant l'équipe concernée est réduite : cela reviendrait à donner des indications personnelles qui n'ont pas à être rendues publiques.

B-4) Méthode de calcul du risque global

La société a retenu la méthode de l'engagement.

B-5) Vie de l'OPCVM

Rien à signaler sur l'exercice clos au 31 décembre 2020.

B-6) Politique d'exercice des droits de vote

Cadre général

Les articles 314-100 à 314-103 inclus, ainsi que le règlement de déontologie des OPCVM et de la gestion individualisée sous mandat, disposent que les sociétés de gestion de portefeuilles doivent prévoir les conditions dans lesquelles elles exercent le droit de vote.

Dans la pratique, Constance Associés dispose du droit de vote pour les OPCVM qu'elle gère, mais ne peut voter pour les clients gérés sous mandat. En effet, le droit français impose par exemple que le pouvoir ne peut être confié qu'à un autre actionnaire d'une part, et requiert qu'un mandat soit signé pour chaque assemblée générale.

Quand vote Constance Associés ?

Constance Associés recherche une performance de moyen et long-terme pour ses investissements, tout en se réservant la possibilité de liquider sa position à tout moment (liquidité recherchée).

Consciente de la taille de ses investissements rapportée à la capitalisation des sociétés dans lesquelles elle mène des investissements, Constance Associés sait que son avis en assemblée générale n'a que peu de poids. Cela étant, Constance Associés s'est doté fin



2020 d'une solution de vote en ligne pour tenter de participer plus aux votes de façon systématique pour appuyer ses convictions en matière de gestion des sociétés.

La participation au vote est systématique dans les cas suivants :

- Quand l'ensemble des investissements de Constance Associés (OPCVM et comptes gérés sous mandat) représentent plus de 5% des droits de vote d'une société,
- Quand l'investissement par un OPCVM dans une société représente plus de 8% de l'actif net de l'OPCVM en question,
- Quand l'investissement de tous les OPCVM gérés par Constance Associés représente plus de 5% de l'actif net global des OPCVM gérés.

Cependant, dans les cas suivants, Constance Associés pourra ne pas voter tout de même :

- Lorsque le coût d'exercice du vote est prohibitif (par exemple si la procédure de vote à distance n'est pas disponible et qu'il faut se rendre sur place pour voter),
- Lorsque le vote nécessite le blocage des titres pendant une période longue (pour éviter de perdre la liquidité recherchée),
- Lorsque les titres donnant le droit de vote ont fait l'objet d'une cession temporaire, car Constance Associés n'entendrait pas les rappeler pour exercer le droit de vote.

En pratique, Constance Associés n'est en mesure de voter, et vote, seulement quand la société reçoit à temps les formulaires de vote à distance.

Dans la pratique, Constance Associés n'a pas régulièrement voté en 2020 au titre des participations du FCP Constance Be Europe. Néanmoins, pour l'année 2021, tout a été mis en œuvre pour voter plus régulièrement.

B-7) Accès à la documentation du FCP

La documentation légale du FCP (DICI, prospectus, rapports périodiques, ...) est disponible gratuitement auprès de la société de gestion, à son siège, sur simple demande.

C) Eléments comptables

C-1) Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

C-1-a) Comptabilisation des revenus

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

C-1-b) Comptabilisations des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

C-1-c) Affectation des sommes distribuables

L'OPC a opté pour :

- Le mode de capitalisation pour les revenus.
- Le mode de capitalisation pour les plus-values ou moins-values nettes réalisées.

C-1-c) Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	2,40% TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant depuis le 29 décembre 2017

C-1-d) Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement Dépositaire : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	En % TTC - Actions, ETF, warrants : <ul style="list-style-type: none"> • 0,05 % Minimum 10€ France, Belgique et Pays-Bas • 0.05% Minimum 30€ pour les autres pays + frais éventuels de place - Frais à l'encaissement de coupons : <ul style="list-style-type: none"> • Franco sur émetteur en France • 2% (minimum 5€ et maximum 30€) pour les autres pays - OPC : <ul style="list-style-type: none"> • France / admis Euroclear : 15€ • Etranger : 40 € + frais éventuels de correspondant • Offshore : 150 € + frais éventuels de correspondant - Obligations : <ul style="list-style-type: none"> • 0,05% avec minimum à 10€ France • 0,05% avec minimum à 30 € étranger - Certificats de dépôt, TCN, billet de Trésorerie : <ul style="list-style-type: none"> • Forfait France 15€ • Forfait autres pays 25 € -Marchés à terme : <ul style="list-style-type: none"> • MONEP EUREX <ul style="list-style-type: none"> ○ Futures : 2 €/lot ○ Options : 0.30 % mini 10€ • LIFFE : <ul style="list-style-type: none"> ○ Futures – Options : 1.75 £/lot • CME-CBOT US : <ul style="list-style-type: none"> ○ Futures : 2 \$/lot - Récupération d'avoir fiscal sur l'étranger : 2% avec minimum à 150€

C-1-e) Méthodes de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM en portefeuille : Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts de FCT : Evaluation au dernier cours de Bourse du jour pour les FCT cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FCP à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non-cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
- Exception : les BTAN et les BTF sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

Options cotées sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Options cotées sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Opérations d'échange (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est réalisée par l'application d'un modèle mathématique probabiliste et communément utilisé pour ces produits. La technique sous-jacente est réalisée par simulation de Monte-Carlo.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.
- Valeur de marché retenue.

Contrats de change à terme



Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Cours de change

Les fixings contre EUR publiés par la Banque Centrale Européenne du jour de la valeur liquidative servent à évaluer chaque ligne dans la devise de l'OPCVM.

C-1-f) Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

C-1-g) Garanties données ou reçues

Néant



C-2) Composition de l'actif au 31 décembre 2020

Voir tous ces éléments dans le rapport audité du commissaire aux comptes en pages suivantes, incluant :

- Inventaire détaillé du portefeuille
- Actif net
- Nombre de parts en circulation
- Valeur liquidative
- Engagements hors bilan
- Documents de synthèse définis par le plan comptable
- Certification donnée par le commissaire aux comptes



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP CONSTANCE BE EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

FCP CONSTANCE BE EUROPE

37 avenue de Friedland
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux porteurs de parts du FCP CONSTANCE BE EUROPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) CONSTANCE BE EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 23 avril 2021



Pierre MASIERI

F5861 CONSTANCE BE EUROPE

BILAN ACTIF

	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	11 109 918,79	10 944 143,83
Actions et valeurs assimilées	11 109 918,79	10 944 143,83
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	11 109 918,79	10 944 143,83
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	3 585,57	4 370,45
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 585,57	4 370,45
Comptes financiers	61 723,76	537 135,49
Liquidités	61 723,76	537 135,49
Total de l'actif	11 175 228,12	11 485 649,77

BILAN PASSIF

	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres		
Capital	10 680 152,92	11 459 553,72
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	598 431,57	86 507,94
Résultat de l'exercice (a, b)	-128 139,32	-84 378,38
Total des capitaux propres	11 150 445,17	11 461 683,28
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	24 782,95	23 966,49
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	24 782,95	23 966,49
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	11 175 228,12	11 485 649,77

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	31/12/2020	31/12/2019
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	114 466,61	169 993,62
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	114 466,61	169 993,62
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	702,95	1 182,21
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	702,95	1 182,21
Résultat sur opérations financières (I - II)	113 763,66	168 811,41
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	248 519,97	251 076,44
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-134 756,31	-82 265,03
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	6 616,99	-2 113,35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-128 139,32	-84 378,38

C) Eléments comptables

C-1) Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

C-1-a) Comptabilisation des revenus

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

C-1-b) Comptabilisations des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

C-1-c) Affectation des sommes distribuables

L'OPC a opté pour :

- Le mode de capitalisation pour les revenus.
- Le mode de capitalisation pour les plus-values ou moins-values nettes réalisées.

C-1-c) Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	2,40% TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant depuis le 29 décembre 2017

C-1-d) Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement Dépositaire : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	En % TTC - Actions, ETF, warrants : <ul style="list-style-type: none"> • 0,05 % Minimum 10€ France, Belgique et Pays-Bas • 0.05% Minimum 30€ pour les autres pays + frais éventuels de place - Frais à l'encaissement de coupons : <ul style="list-style-type: none"> • Franco sur émetteur en France • 2% (minimum 5€ et maximum 30€) pour les autres pays - OPC : <ul style="list-style-type: none"> • France / admis Euroclear : 15€ • Etranger : 40 € + frais éventuels de correspondant • Offshore : 150 € + frais éventuels de correspondant - Obligations : <ul style="list-style-type: none"> • 0,05% avec minimum à 10€ France • 0,05% avec minimum à 30 € étranger - Certificats de dépôt, TCN, billet de Trésorerie : <ul style="list-style-type: none"> • Forfait France 15€ • Forfait autres pays 25 € -Marchés à terme : <ul style="list-style-type: none"> • MONEP EUREX <ul style="list-style-type: none"> ○ Futures : 2 €/lot ○ Options : 0.30 % mini 10€ • LIFFE : <ul style="list-style-type: none"> ○ Futures – Options : 1.75 £/lot • CME-CBOT US : <ul style="list-style-type: none"> ○ Futures : 2 \$/lot - Récupération d'avoir fiscal sur l'étranger : 2% avec minimum à 150€

C-1-e) Méthodes de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM en portefeuille : Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts de FCT : Evaluation au dernier cours de Bourse du jour pour les FCT cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FCP à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non-cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
- Exception : les BTAN et les BTF sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

Options cotées sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Options cotées sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Opérations d'échange (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est réalisée par l'application d'un modèle mathématique probabiliste et communément utilisé pour ces produits. La technique sous-jacente est réalisée par simulation de Monte-Carlo.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.
- Valeur de marché retenue.

Contrats de change à terme



Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Cours de change

Les fixings contre EUR publiés par la Banque Centrale Européenne du jour de la valeur liquidative servent à évaluer chaque ligne dans la devise de l'OPCVM.

C-1-f) Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

C-1-g) Garanties données ou reçues

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/12/2020	31/12/2019
Actif net en début d'exercice	11 461 683,28	9 011 735,48
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	682 744,98	888 747,86
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 816 864,03	-585 676,65
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 177 435,77	571 214,10
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-518 006,01	-486 032,08
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-15 472,09	-14 411,56
Différences de change	-7 685,17	15 179,04
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	321 364,75	2 143 192,12
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 073 246,44</i>	<i>2 751 881,69</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>2 751 881,69</i>	<i>608 689,57</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-134 756,31	-82 265,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	11 150 445,17	11 461 683,28

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	61 723,76	0,55	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	61 723,76	0,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s)	
	GBP	GBP	SEK	SEK	CHF	CHF	Devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 617 095,22	14,50	1 139 058,28	10,22	1 101 663,17	9,88	925 470,61	8,30
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	3 185,51	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	400,06	0,00
Comptes financiers	10 630,19	0,10	3 614,45	0,03	4 897,86	0,04	12 897,83	0,12
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/12/2020
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-128 139,32	-84 378,38
Total	-128 139,32	-84 378,38

	31/12/2020	31/12/2019
A1 PART CAPIA		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-128 139,32	-84 378,38
Total	-128 139,32	-84 378,38
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	598 431,57	86 507,94
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	598 431,57	86 507,94

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2020	31/12/2019
A1 PART CAPI A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	598 431,57	86 507,94
Total	598 431,57	86 507,94
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
30/12/2016	A1 PART CAPI A	8 738 723,09	75 128,372	116,32	0,00	0,00	0,00	-2,38
29/12/2017	A1 PART CAPI A	10 791 070,48	80 409,372	134,20	0,00	0,00	0,00	1,55
31/12/2018	A1 PART CAPI A	9 011 735,48	80 891,520	111,41	0,00	0,00	0,00	-5,93
31/12/2019	A1 PART CAPI A	11 461 683,28	83 347,490	137,52	0,00	0,00	0,00	0,02
31/12/2020	A1 PART CAPI A	11 150 445,17	74 963,325	148,75	0,00	0,00	0,00	6,27

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
A1 PART CAPI A		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	5 147,000000	682 744,98
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-13 531,165000	-1 816 864,03
Solde net des Souscriptions / Rachats	-8 384,165000	-1 134 119,05
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	74 963,325000	

COMMISSIONS

	En montant
A1 PART CAPI A	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	31/12/2020
FR0011599307 A1 PART CAPI A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	248 519,97
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
Créances	Coupons et dividendes	3 585,57
Total des créances		3 585,57
Dettes	Frais de gestion	24 782,95
Total des dettes		24 782,95
Total dettes et créances		-21 197,38

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	11 109 918,79	99,64
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	11 109 918,79	99,64
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	3 585,57	0,03
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-24 782,95	-0,22
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	61 723,76	0,55
DISPONIBILITES	61 723,76	0,55
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	11 150 445,17	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			11 109 918,79	99,64
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			11 109 918,79	99,64
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			11 109 918,79	99,64
TOTAL SUISSE			1 101 663,17	9,88
CH0009002962 BARRY CALLEBAUT NOM.	CHF	164	319 437,14	2,86
CH0010645932 GIVAUDAN NOM.	CHF	90	310 775,78	2,79
CH0012221716 ABB LTD NOM.	CHF	10 905	249 456,17	2,24
CH0038863350 NESTLE NOM.	CHF	2 300	221 994,08	1,99
TOTAL ALLEMAGNE			1 738 281,30	15,59
DE0005158703 BECHTLE	EUR	1 664	296 857,60	2,66
DE0005313704 CARL ZEISS MEDITEC	EUR	1 900	206 910,00	1,86
DE0007010803 RATIONAL	EUR	340	258 910,00	2,32
DE000A0D9PT0 MTU AERO ENGINES	EUR	1 100	234 740,00	2,11
DE000A1EWWW0 ADIDAS NOM.	EUR	1 023	304 751,70	2,73
DE000A2E4K43 DELIVERY HERO	EUR	2 000	254 000,00	2,28
DE000SYM9999 SYMRISE	EUR	1 680	182 112,00	1,63
TOTAL DANEMARK			379 357,34	3,40
DK0060257814 ZEALAND PHARMA	DKK	5 000	148 234,76	1,33
DK0060448595 COLOPLAST B	DKK	1 850	231 122,58	2,07
TOTAL ESPAGNE			346 688,12	3,11
ES0109067019 AMADEUS IT GROUP CL.A	EUR	2 300	136 988,00	1,23
ES0148396007 INDITEX	EUR	8 053	209 700,12	1,88
TOTAL FRANCE			2 949 551,02	26,45
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	326	286 749,60	2,57
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	2 279	264 250,05	2,37
FR0000120321 L'OREAL	EUR	644	200 155,20	1,80
FR0000120503 BOUYGUES	EUR	6 290	211 658,50	1,90
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	615	314 203,50	2,82
FR0000121329 THALES	EUR	2 060	154 294,00	1,38

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000125486 VINCI	EUR	1 727	140 508,72	1,26
FR0000130395 REMY COINTREAU	EUR	881	134 176,30	1,20
FR0000130403 CHRISTIAN DIOR	EUR	499	226 845,40	2,03
FR0000130650 DASSAULT SYSTEMES	EUR	1 487	247 065,05	2,22
FR0010220475 ALSTOM REGROUPT	EUR	7 270	338 854,70	3,04
FR0010340141 AEROPORTS DE PARIS	EUR	1 600	169 760,00	1,52
FR0011981968 WORLDLINE	EUR	3 300	261 030,00	2,34
TOTAL ROYAUME UNI			1 617 095,22	14,50
GB0002634946 BAE SYSTEMS	GBP	42 890	233 191,68	2,09
GB0005758098 MEGGITT	GBP	49 000	254 257,37	2,28
GB0008754136 TATE LYLE	GBP	32 544	244 126,16	2,19
GB0009223206 SMITH NEPHEW	GBP	15 075	253 197,89	2,27
GB0031743007 BURBERRY GROUP	GBP	9 148	182 088,98	1,63
GB00B0WMWD03 QINETIQ GROUP	GBP	67 000	238 330,20	2,14
GB00B3MBS747 OCADO GROUP PLC	GBP	8 330	211 902,94	1,90
TOTAL IRLANDE			146 094,53	1,31
IE00BK9ZQ967 TRANE TECHNOLOGIES PLC	USD	1 235	146 094,53	1,31
TOTAL ITALIE			338 946,40	3,04
IT0004965148 MONCLER	EUR	6 760	338 946,40	3,04
TOTAL PAYS-BAS			953 164,67	8,55
NL0000235190 AIRBUS	EUR	1 264	113 481,92	1,02
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	765	304 125,75	2,73
NL0011821392 SIGNIFY	EUR	7 400	255 522,00	2,29
NL0012969182 ADYEN	EUR	147	280 035,00	2,51
TOTAL NORVEGE			400 018,74	3,59
NO0005668905 TOMRA SYSTEMS	NOK	6 017	242 856,86	2,18
NO0010823131 KAHOOT	NOK	17 285	157 161,88	1,41
TOTAL SUEDE			1 139 058,28	10,22
SE0000112385 SAAB B	SEK	4 700	112 180,22	1,01
SE0000114837 TRELLEBORG S.B	SEK	14 677	266 939,65	2,39
SE0006422390 THULE GROUP	SEK	10 000	306 548,54	2,76
SE0009922164 ESSITY CL.B	SEK	8 100	213 512,65	1,91

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
SE0011337708 AAK	SEK	14 500	239 877,22	2,15